



Commune de CHATENOY-EN-BRESSE

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 25 octobre 2024

Date de la convocation :
18 octobre 2024

- o Membres en exercice : 14
- o Présents : 11
- o Votants : 14
- o Pour : 14
- o Contre : 0
- o Abstention : 0

L'an deux mil vingt-quatre et le 25 octobre, l'assemblée
régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence
de Mme le Maire, Joëlle SCHWOB.

Présents : SCHWOB Joëlle, CLEMENT Benoit, LETOURNEAU Pascale, FROST
Georges, PHILIPPE Agnès, FROST Daniel, MOUGEOT Jeannine, DESBOIS
Jocelyne, RITTER Claude, PRUDHON Fabrice, FEVRE Franck
Représentés : LEGRAND Valérie par PRUDHON Fabrice, MERLE Christelle par
CLEMENT Benoit, CHANTEPERDRIX Guy par FEVRE Franck
Excusés : --
Absents : --

Secrétaire de séance : Fabrice PRUDHON

DE-2024-52

Modification des règlements de la cantine et de la garderie périscolaire

Le nombre d'enfants accueillis en cantine et en garderie devient important et peut générer des problèmes d'organisation quand des enfants non inscrits à l'un ou/et l'autre service sont présents,

Il est rappelé que les parents sont seuls gérants des inscriptions de leur(s) enfant(s) à ces services via le site ropach.com, chaque parent recevant un accès à ce même site en début d'année scolaire,

Afin d'inciter au maximum les parents à anticiper au mieux l'inscription de leur(s) enfant(s) à ces services, il est proposé d'instituer une pénalité pour les enfants non-inscrits accueillis à un service périscolaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE d'instituer une pénalité de 5 € par présence de chaque enfant non-inscrit à la cantine et/ou en garderie, Chaque cas sera examiné par la Municipalité, en cas de force majeure justifiée la pénalité pourra être annulée,

DIT que cette pénalité sera appliquée dès la rentrée des vacances scolaires de la Toussaint 2024, une information sera faite aux parents au préalable.

Le secrétaire de séance, Fabrice PRUDHON

Mme Le Maire, Joëlle SCHWOB

Date de transmission de l'acte: 19/11/2024
Date de reception de l'AR: 19/11/2024
071-217101179-DE_2024_52-DE
A G E D I